

HISTOIRE DE L'IMPRIMERIE ET DE LA PRESSE À LA RÉUNION (1791-1902)

L'IMPRIMERIE
AUX MASCAREIGNES ET À MADAGASCAR ¹
(*Journal officiel de Madagascar*, 15 octobre 1902)

L'intéressante monographie reproduite ci-dessous, qui complète si heureusement les études de même genre publiées sur l'imprimerie à Madagascar et la bibliographie de M. Sibree, parues dans les numéros du *Journal officiel* des 2 août, 8 et 11 octobre 1902, se trouvera, de ce fait même, mise au point, elle aussi, en ce qui a plus particulièrement trait à la Grande Ile. *Extraite de la Nouvelle Revue historique et littéraire de l'île Maurice*, où elle fut insérée en mars dernier sous la signature de M. Daruty de Grandpré, cette consciencieuse étude avait, quelques jours auparavant, fait, de la part de son auteur, l'objet d'une communication à la Société royale des arts et des sciences de Port-Louis, dont il est un des membres les plus marquants. M. Daruty de Grandpré, fondateur du *Nouveau Mauricien*, est un chercheur infatigable, aimant à remonter à la source des choses, ainsi que le prouve l'article que le *Journal officiel* est heureux de lui emprunter pour compléter sa propre documentation.

.....

II

L'Ile Bourbon n'a possédé une imprimerie qu'en 1791.

Nous n'avons aucune donnée sur les premiers ouvrages sortis de cette presse, mais la date ci-dessus, que nous empruntons à M. de Labarre de Nanteuil ², nous autorise à rectifier une indication erronée de M. H. Mager ³, d'après laquelle le *Journal des Isles France et de Bourbon*, de 1785, que nous avons mentionné précédemment, aurait été créé et imprimé à Bourbon, seulement en 1786.

Elle nous permet également de signaler avec certitude une supercherie dont usa Parny — ou son éditeur — lors de la publication de ses premières poésies, supercherie d'ailleurs fréquente en ce temps, et que l'examen des trois premières éditions nous avait déjà fait soupçonner

I. — *Poésies érotiques*, par M. le chevalier de Parny. — À l'Isle de Bourbon, 1778. In-8° (IV) — 64 pp. ;

II. — *Opuscules poétiques*, par M. le chevalier de Parny. — À Amsterdam, 1779. In-8° ; 148 pp. et Supplément, 80 pp. ; avec 5 pl. gr. ;

III. — Œuvres de M. le chevalier de Parny contenant: ses *Opuscules poétiques* et ses *Poésies érotiques*. — À l'Isle de Bourbon, chez Lemarié, 1780. In-8°; 160 pp.

¹ Note présentée et lue à la Société royale des arts et des sciences de l'île Maurice, en sa séance du mardi 4 février 1902.

² Législation de l'île Bourbon. 1841, p. 641.

³ *Annuaire de la presse coloniale*, 1891 pp. 151 et 211.

L'identité des fleurons, à la page du titre de chacune de ces trois éditions, celle des caractères employés pour la composition typographique des volumes, en trahissent, à première vue, le véritable lieu de publication : Paris ⁴.

La date de l'introduction de l'imprimerie à Bourbon ne laisse plus aucun doute sur l'adresse fallacieuse : *À l'Isle de Bourbon*.

*
* *

Nous avons vu que le premier journal imprimé à Saint-Denis, la *Gazette de l'Isle de la Réunion*, y a paru en 1804, dès l'arrivée du sieur E. Boyer, de l'île de France, qui avait obtenu du général Decaen le privilège d'en entreprendre la publication pour le compte du gouvernement.

Le 6 janvier 1816, on en modifie le titre sous la forme *Gazette de l'Isle de Bourbon*. Entre-temps, il est probable qu'elle aura pris, avec l'île elle-même, le nom de Bonaparte, mais nous n'avons pu vérifier le fait. Au mois juin suivent, le titre subit une légère retouche : *Gazette de l'Isle Bourbon* ; puis, en août 1817, il devient *Gazette de l'île Bourbon*.

Vers cette époque, M. Lahuppe, le père, licencié des armées de Napoléon, arrive dans la colonie et y achète l'imprimerie Boyer. Il lui donne bientôt une telle impulsion que le gouvernement lui propose son propre matériel et le lui vend en lui concédant le privilège de la publicité des annonces légales et judiciaires — dont il conserve le monopole jusqu'en 1866 — et l'impression des travaux administratifs, dont le nouvel atelier détient le contrat jusqu'en 1883. M. Lahuppe devient également, peu après sa création, propriétaire de la *Feuille hebdomadaire de l'île Bourbon*, second journal colonial, fondé par M. O. Hoarau et Vinet, qui, le dit jour, avaient cédé leur établissements à MM. Delpit et Hoarau, dont nous la signature à la fin d'un supplément de cette même date.

S'entourant d'une pléiade d'écrivains patriotes, Chabonneau de Montmerqué, Nicolas et Alexandre Robinet de La Serve, Adrien Bellier, les frères Houpiart, Chaniot, Jugand, G. Azéma, Ernest Lahuppe, il en fait un journal indépendant, où se donnent libre cours les discussions politiques et d'intérêt local ⁵.

Tel fut le début de la presse libérale à la Réunion

Le 4 avril 1835, la *Gazette* devient l'*Indicateur colonial*, semi-officiel, dont la fusion avec la *Feuille hebdomadaire* donne naissance, le 6 mai 1848, au *Moniteur de l'île Bourbon*, bihebdomadaire. Ce dernier, dès le 17 juin suivant, paraît sous le titre : le *Moniteur de l'île de la Réunion*. Le *Moniteur* reste l'organe du gouvernement jusqu'en 1862. Un arrêté local du 1^{er} mai de cette année lui enlève alors ce caractère et pourvoit à la création d'un *Journal officiel*, lequel se publie en régie et continue à paraître jusqu'ici.

Cependant à la nouvelle des événements de 1830, un journal politique républicain, *Le Salazien*, clandestinement imprimé, mais prudemment daté de Maurice, s'était distribué dans la colonie, et, pendant près de trois ans, avait paru, au quartier de Saint-André, sous l'inspiration de MM. Adrien Bellier, Alexandre de la Serve et Auguste Pajot. Il est enfin saisi, le 27 juillet 1833, chez M. Abadie, et ses promoteurs sont condamnés, par défaut, à Saint-Denis, à cent francs d'amende, chacun ⁶.

⁴ On sait qu'il était autrefois d'usage de dissimuler la capitale sous l'indication *Amsterdam*.

⁵ Nous nous empressons de rendre ici hommage à la complaisance avec laquelle M. Julien Decler, de l'île de la Réunion, en réponse notre demande de renseignements, a bien voulu nous communiquer ces intéressants détails, comme aussi nombre de ceux que nous utilisons encore dans la suite de ce travail.

⁶ Voir dans le *Mauricien*, de Port-Louis, 13 novembre 1833, le compte rendu de l'audience et le jugement.

La révolution de 1848 réveille l'ardeur de M. A. de La Serve, que 1870 a fait depuis sénateur. Reprenant le programme du *Salazien*, il lance le *Cri public*, avec le concours de MM. Adrien Bellier, Auguste Brunet, Pierre Legras, G. Imhaus, Th. Drouhet père, René Le Contour et autres ; mais, malgré le caractère clandestin et les idées républicaines qui semblaient devoir lui assurer à la Réunion, où l'opinion a toujours été en majorité très avancée, le journal n'a qu'une courte durée.

C'est alors que le *Journal du Commerce*, fondé, en 1846, par les frères Vital et Onésime Delval, avec M. Prosper de Greslan, publiciste de grande valeur, comme rédacteur en chef, devient l'organe du parti et accueille Alexandre de La Serve. Celui-ci y entreprend aussitôt avec succès une vigoureuse campagne, dans laquelle il développe ses plans de réformes politiques, économiques et sociales.

Cette polémique républicaine ne tarde point à provoquer une réaction ; aussi, à peu d'années de là, une opposition d'un caractère différent se produit-elle sous l'impulsion de M. Desbassayns d'abord et de son continuateur ensuite, M. François Mottet, avec la collaboration du baron Chalvet de Souville, qui a laissé, de son passage dans la presse bourbonnaise, un souvenir du meilleur aloi.

Le journal la *Malle, catholique et royaliste*, avait paru en 1860.

En 1870, dès la fin du second empire, M. Th. Drouhet père, ancien proviseur du Lycée colonial et inspecteur de l'instruction publique, à la retraite depuis un an, aujourd'hui sénateur, fonde le *Progrès Colonial*, où s'affirment les principes du nouveau régime.

Au bout de quelques mois, évoquant le souvenir du *Salazien* de 1831, il adopte pour son journal le titre de *Nouveau Salazien*.

M. Théodore Drouhet fils, qui, par la suite, en prend la direction, donne à son atelier d'imprimerie un remarquable essor et se rend adjudicataire, en 1883, des travaux du gouvernement. dont les héritiers Lahuppe avaient jusqu'alors détenu le contrat.

Dans ces conditions, une entente se négocie entre les imprimeries rivales et elles se réunissent, le 1^{er} juillet 1885, sous la raison sociale: Lahuppe frères et Drouhet fils.

Le *Moniteur* fusionne donc avec le *Nouveau Salazien* ; les deux journaux réunis paraissent sous un double titre : *Le Nouveau Salazien et le Moniteur de la Réunion*, qu'on allège, le 1^{er} juillet 1887, sous la forme *Salazien-Moniteur*.

Entre temps, M. Élysée Pélagaud, journaliste lyonnais, qui s'était établi à la Réunion, avait provoqué un bouleversement dans les conditions économiques du journalisme bourbonnais, en inaugurant à Saint-Denis, dès 1882, avec le *Créole*, d'un petit format, la presse à bon marché : dix centimes le numéro et publicité à prix réduit.

Cette concurrence frappe grièvement les vétérans hebdomadaires, bi-hebdomadaires ou tri-hebdomadaires. Ils cèdent peu à peu la place à des publications calquées sur le modèle de l'heureux intrus.

C'est ainsi que le *Journal du Commerce* se transforme, en 1883, en *Petit Journal du Commerce* et, plus tard, en *Petit Bourbonnais*, pour disparaître ensuite, et que la *Malle* cesse sa publication. Au *Salazien-Moniteur*, qui tente en vain de devenir lui même quotidien, succède, en 1894, le *Ralliement*, petit journal du soir, organe modéré, soutien de la politique des représentants parlementaires du pays et même, parfois, du gouvernement local.

Le vide laissé par la *Malle*, disparue en 1884, est, en 1887, comblé par la *Vérité*, où MM. Albert Sicre de Fontbrune et Jules Dejean de La Bâtie, arborent successivement, avec une sensible atténuation, le drapeau de son fougueux prédécesseur.

La *Vérité* s'évanouit à son tour et son imprimerie, changeant de mains, sert depuis à la publication du *Petit Journal*, fondé en 1890, et dont la notoriété ne tarde pas à franchir les bords escarpés de l'île natale.

À la mort de M. Théodore Drouhet fils, la société, qui existe encore et possède la plus grande imprimerie de l'île, se reconstitue sous le vocable G. Lahuppe et Cie, mais, à ses

côtés, s'est formé l'atelier Albert Dubourg ⁷, qui imprime plusieurs journaux et dont les nombreux travaux de la compagnie des chemins de fer de la Réunion entretiennent l'activité.



Le tombeau d'Albert Dubourg, emporté en 1919 par la grippe espagnole, à Saint-Denis de la Réunion

*
* € *

Dans un pays aussi accidenté que l'est Bourbon, où les communications ont été longtemps difficiles, et où, par suite, chaque arrondissement se trouvait, pour ainsi dire,

⁷ Albert Dubourg : grand-père de Francette Dubourg, mariée à un directeur des Tramways de l'Indochine à Saïgon, et de Georges Dubourg, créateur des Céramiques du Donai à Biênhoà...
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Plantations_Edmond_Boyer.pdf
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Dubourg_1925-1962.pdf

isolé l'un de l'autre, Saint Denis ne pouvait prétendre à centraliser l'imprimerie, comme il le fait aujourd'hui depuis les chemins de fer, et à monopoliser la presse.

Saint-Paul avait donc vu naître, en 1828, le troisième journal bourbonnais : *Les Petites Affiches* de Saint-Paul, modifié successivement, en 1832, sous le titre *Le Glaneur*, et, en 1833, sous celui de : *Le Créole*.

Plus tardivement, Saint-Pierre eut son *Courrier*, fondé en janvier 1862, avec la collaboration de M. de Mahy, le vaillant député de la Réunion, qui, malgré la politique avec laquelle on ne vit guère sans ennemis, a, néanmoins, toujours su se ménager l'estime et la considération de ceux à qui il a été donné de l'approcher.

*
* € *

Mais bornons là ces citations auxquelles, seul, a pu nous entraîner l'historique des progrès de l'imprimerie chez « notre voisine et notre sœur », selon l'expression d'un législateur dont la renommée n'a pas proclamé le nom et qui ne prévoyait pas, en 1790, la fortune que devait réserver l'avenir à son heureuse épithète ⁸.

Nous reviendrons ailleurs aux journaux bourbonnais, éclos au siècle dernier, et si nous n'en pouvons donner qu'une énumération incomplète, nous nous plaisons à espérer que la souvenir d'un passé qui nous est resté cher, et a créé entre nous une étroite solidarité, inspirera à quelque bienveillant correspondant la pensée de suivre l'exemple donné par M. Julien Decler et de nous mettre à même d'améliorer cette monographie.

.....

⁸ L'expression qui a donné naissance au titre de sœur, que s'échangent nos deux îles, se rencontre, en effet, pour la première fois dans un arrêté de l'assemblée générale de l'île Bourbon du 15 juillet 1790.